

Madame la Présidente,

En tout premier lieu, les représentants élus de **Solidaires Finances Publiques** souhaitent souligner les difficultés financières auxquelles sont confrontés les agents face à une inflation sans cesse galopante et une absence de revalorisation des salaires en proportion des pertes subies. Reconnaître l'engagement des personnels de la DGFIP est une urgence, qui passe par une revalorisation immédiate et pérenne de la rémunération pour tous.

Sur le plan de la sécurité des agents de la DGFIP, la note du Directeur Général du 27 septembre 2023 présente de manière générale les principales mesures et le plan d'action de la DGFIP, Une note de service concomitante en date du 27 septembre 2023, à destination des agents chargés de la mission de contrôle fiscal vient apporter des précisions quant au futur dispositif .

La note rappelle tout d'abord que la sécurité des agents est une priorité absolue, puis détaille un certain nombre de mesures de protection destinées à améliorer la sécurité des agents. Ces mesures devraient être effectives dans les mois à venir.

Les améliorations suivantes seront apportées :

- l'évolution du cadre juridique des contrôles courant 2024 ;
- l'augmentation des véhicules à disposition des brigades de vérification et la fourniture de téléphones équipés de boutons d'alerte au personnel exerçant des fonctions nomades ;
- une offre de formation spécifique en matière de sécurité et de gestion des situations difficiles ;
- le développement d'une application numérique de signalement des incivilités et agressions pour fin 2023/début 2024.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, il est fondamental que les annonces gouvernementales se traduisent dans les faits par des mesures concrètes intervenant dans les meilleurs délais.

En matière de fiches de signalement, **Solidaires Finances Publiques** exige que soit mis fin à une certaine hypocrisie, qui prévaut dans la sphère du contrôle fiscal. Il est essentiel d'assurer une totale transparence concernant cet important sujet. La fiche de signalement doit être systématique et obligatoire afin que la parole des agents puisse se libérer !

Dès lors, il est totalement inacceptable qu'une fiche ne soit pas rédigée au motif que « l'agent ne souhaitait pas la remplir », alors que la complétion de cette dernière peut être réalisée par toute personne qui a eu connaissance d'une incivilité ou d'une agression.

Plus grave, il est intolérable que dans certains cas, l'agent se voit dissuader de rédiger une fiche de signalement ou choisit de ne pas la rédiger par crainte de « représailles » ou par peur de voir ses qualités professionnelles remises en cause.

La culture de la fiche de signalement doit être encouragée, elle doit être considérée comme un outil utile dans les remontées des incidents et violences vécus sur le terrain et la traiter chaque fois en fonction des enjeux soulevés.

Par ailleurs, la note prévoit, en cas d'agression d'un agent, une transmission systématique au médecin du travail et un suivi particulier de l'assistant de prévention.

De même, elle préconise le recours aux forces de l'ordre dans les cas extrêmes, comme prévu à l'article L.46 du LPF.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, la première préconisation est de s'assurer de la diffusion et de l'appropriation effective des mesures et dispositifs existants, et ce par tout moyen : mise à jour de l'onglet dédié sur le site de la Dircofi Nord, identité du Référent Protection Juridique (RPJ), mention des mesures sur le livret d'accueil, formations régulières à mettre en place, etc.

Nous souhaitons ainsi que les agents soient bien informés de leurs droits et que les nouvelles mesures leur soient correctement présentées. D'une manière générale, nous souhaitons que la protection des agents demeure la priorité pour notre direction. En ce sens, pourriez-vous nous préciser votre stratégie pour l'application de ce dispositif dans les mois à venir ?

A l'ouverture de cette réunion de la Formation Spécialisée du CSAL de la Dircofi Nord, le **premier point que vous proposez à l'ordre du jour** consiste en l'approbation des procès-verbaux des deux séances précédentes, qui se sont tenues respectivement en date du 14 avril 2023 et du 6 juillet 2023.

**Le deuxième point que vous proposez à l'ordre du jour** consiste en un point immobilier présentant le projet Euralliance pour le site de La Madeleine, les travaux à venir pour le site de Soissons et ceux du site d'Alençon.

Concernant le projet Euralliance de La Madeleine, **Solidaires Finances Publiques** a pris note de la réponse que vous avez apportée à la lettre ouverte du 22 septembre 2023 adressée par l'ensemble des représentants élus. Ainsi, il apparaît que la signature du bail n'est pas encore intervenue, mais a toutefois été « sécurisée » via un protocole d'accord entre les deux parties prenantes. Nous souhaitons savoir si la situation a évolué depuis votre dernier message.

Par ailleurs, quand bien même il nous semble important d'informer les agents de la Madeleine du projet dans les meilleurs délais, nous nous interrogeons sur la pertinence d'une réunion de présentation qui intervient quelques heures à peine après la réunion FS de ce matin. Un tel timing pourrait tendre à prouver que le projet est déjà « ficelé » et ne tiendra pas compte des propositions du

présent comité, qui pour rappel ne doit pas être considéré comme une simple chambre d'enregistrement.

**Solidaires Finances Publiques** souhaite avoir la garantie que ce projet initial sera évolutif en tenant compte des discussions engagées au sein des instances de dialogue social, mais également des remontées futures des agents de la Madeleine.

D'une manière générale, l'environnement de travail du projet Euralliance apparaît comme agréable du fait de son accessibilité, du caractère récent des locaux, des équipements proposés, de la luminosité ambiante, etc.

Toutefois, **Solidaires Finances Publiques** déplore la diminution drastique de la surface des nouveaux locaux, qui passerait de 1 551 m<sup>2</sup> à 1 282 m<sup>2</sup>, soit une réduction proche de 20 %, ainsi que celle des emplacements de parking de presque 30 %. Nous considérons que les nouvelles normes dictées par notre administration, sous couvert de télétravail et de nomadisme, ne consistent qu'en une volonté de baisser les coûts budgétaires et ceci au détriment de la qualité de vie au travail des agents.

S'agissant du positionnement des services, comme proposé dans votre présentation, il nous semble important de recueillir l'avis des agents afin d'éventuellement « intervertir » certains espaces ayant un nombre de places identiques. À cette fin, nous souhaitons que soient communiquées les surfaces des bureaux qui n'apparaissent pas sur les plans fournis.

Selon nous, le secrétariat de la Madeleine apparaît d'emblée comme très mal positionné eu égard à son activité, dans la mesure où il est éloigné des portes d'accès alors qu'il est en charge de l'accueil, mais également des deux mopieurs essentiels pour l'exercice de ses missions quotidiennes. Il nous semble indispensable de revoir son positionnement.

S'agissant des salles de réunion pouvant accueillir 24 et 30 personnes, **Solidaires Finances Publiques** espère qu'elles permettront de privilégier les actions de formation professionnelle sur le site. Sauf erreur de notre part, la 3<sup>e</sup> salle de réunion de 10 places consistera finalement en un espace collaboratif. Nous souhaitons avoir des précisions sur sa nature précise et dans quel cadre cette salle sera utilisée.

Concernant le mobilier de bureau, le package agent est sobre et fonctionnel, mais laisse d'ores et déjà entrevoir un gros problème d'espace de rangement, avec seulement une demie-armoire prévue par agent. Ce souci sera accentué pour certains services, qui ont des besoins particuliers en termes d'archivage et de stockage. **Solidaires Finances Publiques** propose de réaliser un recensement des besoins auprès des chefs de services.

Pour information, un même package a été proposé aux agents du site de Rouen lors de leur nouvel emménagement, et de manière unanime, les agents ont mis en avant la difficulté de ranger l'ensemble du matériel des brigades dans les nouveaux espaces.

**Solidaires Finances Publiques** entend exprimer son inquiétude quant au nombre de mopieurs mis à la disposition des agents dans le cadre du projet Euralliance. Ce nombre passerait apparemment de 6 à 4, soit un tiers de moins. Quand bien même les nouveaux mopieurs seraient plus performants,

leur nombre limité par étage va de facto provoquer des embouteillages dans les couloirs. On peut d'ailleurs s'interroger sur la situation que provoquerait la panne de l'un d'entre eux. Nous préconisons d'installer un 3<sup>ème</sup> mopieur au 5<sup>e</sup> étage.

S'agissant de l'espace de convivialité, son ouverture vers les couloirs de l'étage, qui semble être la conséquence de la petitesse de la salle dédiée à la restauration, nous interroge quant aux éventuelles nuisances sonores pour les bureaux alentour. De plus, la position centrale des équipements destinés à réchauffer les plats pose question sur la ventilation des odeurs de cuisine.

A titre anecdotique, nous avons constaté la présence au 4<sup>e</sup> étage d'un bureau destiné au chef du SSCI alors que ce dernier dispose déjà d'un bureau individuel en tant que chef de brigade. S'agit-il d'une erreur ou est-ce en prévision de l'arrivée d'un poste à temps plein à la tête de ce service ?

Concernant la propreté des locaux, nous trouvons dommage la présence au sol d'un revêtement de type moquette, dont nous aimerions connaître l'état général. Nous souhaitons par ailleurs savoir si les prestations de ménage demeureront les mêmes qu'actuellement. Enfin, une démarche de tri sélectif nous semble très pertinente, sous réserve de bien informer les agents sur ses modalités et d'offrir une signalétique pertinente.

Enfin, **Solidaires Finances Publiques** rappelle son souhait d'un dialogue social de qualité en nous informant au fil de l'eau de l'avancée du projet et non pas par l'envoi des documents préparatoires à nos réunions, quelques jours ouvrés avant leur tenue. Par ailleurs, nous vous proposons au cours de cette séance de fixer une date de visite des nouveaux locaux.

Concernant les travaux qui interviendront prochainement sur le site de Soissons, nous avons pris note que les agents de la Dircofi Nord seraient installés à titre provisoire dans une structure de type ALGECO. A priori, l'aménagement de l'espace en termes de nombre de places, rangements ou autres, a été déterminé en coopération avec les intéressés.

Nos agents partageront un mopieur avec ceux de la DDFIP installés dans deux autres ALGECO adjacents. Nous souhaitons savoir si ce dernier est celui de la Dircofi Nord et en cas de réponse négative, avoir des précisions sur les modalités de stockage du matériel de la brigade durant les travaux, dont notamment le mopieur ou le climatiseur livré cet été.

**Solidaires Finances Publiques** a appris que la brigade avait fait la demande d'une cafetière avec percolateur, mais que cette dernière lui a été refusé en raison des nuisances sonores résultant de l'utilisation d'une telle machine. Nous ne comprenons pas les motifs d'un tel refus alors qu'un mopieur sera installé dans le même espace clos que les agents.

Concernant l'inaccessibilité du parking pour toute la durée des travaux, **Solidaires Finances Publiques** souhaite la prise en charge des frais de stationnement des agents présents sur le site, qui n'ont pas de solution alternative au cours de cette période transitoire. Cette demande est d'autant plus importante que le grand parking gratuit à proximité de l'hôtel de ville sera réquisitionné par la mairie pour plusieurs semaines durant une fête foraine.

|

Concernant les travaux déjà réalisés sur le site d'Alençon, vous nous indiquez avoir informé la DDFIP de l'absence de peinture à l'intérieur des placards des appartements occupés par la Dircofi Nord. **Solidaires Finances Publiques** souhaite savoir si vous avez obtenu un quelconque retour de la part de la DDFIP.

Concernant **le troisième point à l'ordre du jour** portant sur le compte rendu de la visite de site de Rouen, **Solidaires Finances Publiques** rappelle que ce dernier fait mention d'un important problème de régulation thermique du bâtiment. Nous souhaitons savoir si depuis cette visite, vous avez été informé des suites des procédures diligentées par l'AGILE à destination du maître d'œuvre.

D'une manière générale, le compte rendu fait état de quelques situations problématiques pour lesquelles les membres de la FS ont proposé des solutions. Nous voudrions connaître si vous envisagez de suivre ces préconisations et à défaut, quelles solutions alternatives vous proposez.

**Le quatrième point à l'ordre du jour** consiste en un point portant sur le budget et les projets de financement de la FS.

Au cours de l'année écoulée, la FS a mis en place des formations destinées aux agents, dont certaines ont pu récemment être testées par les membres de **Solidaires Finances Publiques**. Il s'agit des formations suivantes :

–La formation de 2 jours intitulée du stress au burn-out, est très complète et permet de bien appréhender ce sujet très délicat. Il nous semble important dans la mesure du possible qu'au moins une personne par brigade (agent ou chef de service) puisse être sensibilisée à la notion de burn-out afin de pouvoir identifier les signes précurseurs le cas échéant.

–S'agissant de la formation EFT d'une heure, elle apporte un réel bien être et une documentation est fournie en fin de séance, ce qui permet de la reproduire chez soi. Nous estimons que cette formation est très efficace et d'une durée très adaptée.

–Sur la formation cohérence cardiaque ou respiration guidée d'une durée d'1h30, elle a été dispensée par un spécialiste, très professionnel et pédagogue.

Nous estimons que cette formation est efficace et d'une durée adaptée; cependant, l'absence de support pédagogique est regrettable.

Il pourrait même être envisageable, après quelques adaptations, de proposer des séances de suivi d'une heure sur la pose méridienne .

S'agissant du projet de financement de la rénovation de la salle de convivialité d'Évreux, **Solidaires Finances Publiques** estime que les travaux proposés sont conformes à ce qui avait été discuté lors de nos réunions précédentes.

Pour rappel, le budget disponible de la FS serait de 8 701,45 €, en prenant en compte le projet d'aménagement de la salle de convivialité d'Evreux, avec une date limite d'engagement au 30/11/2023.

Aussi, **Solidaires Finances Publiques** propose de financer les projets suivants :

–Achat et installation d'une petite bibliothèque au sein des services, suivi du financement de revues, magazines et livres (presse locale, revues économiques, magazines de santé, livres sur la découverte de régions, etc.). Cette bibliothèque pourra également faire office de boîte à livres pour les agents désireux de partager leurs anciens livres.

–Achat d'un vélo électrique et/ou d'une trottinette électrique.

–Abonnement à Cafeyn pour un nombre d'agents suffisant de la Dircofi Nord ( 5 ou 6).

–Si le budget le permet, fourniture d'équipement supplémentaire dans le cadre du télétravail, sur demande des agents (sièges, souris ergonomiques, écran supplémentaire pour ceux qui n'en disposent pas encore, etc.).

Concernant **le cinquième point à l'ordre du jour** relatif au suivi des AT, RSST et fiches de signalements de l'année écoulée, dans la mesure où aucun évènement nouveau n'a été porté à notre connaissance, **Solidaires Finances Publiques** souhaite obtenir la confirmation que les informations transmises pour la réunion du 6 juillet 2023 demeurent inchangées.

## Questions diverses

– **Solidaires Finances Publiques** rappelle une nouvelle fois qu'il est totalement anormal qu'aucun règlement intérieur ne définisse actuellement les conditions dans lesquelles les instances de dialogue social doivent se dérouler à la Dircofi Nord.

–Concernant l'augmentation du nombre de véhicules de services évoquée dans la note de service sur la protection des agents du 27/09/2023, auriez-vous des informations précises sur le nombre et la nature des véhicules qui seront mis à disposition de notre direction, et sous quels délais ?

–S'agissant de l'adaptation du poste en situation de télétravail, **Solidaires Finances Publiques** estime que chaque agent doit disposer d'un poste de travail adapté, a minima composé d'une souris ergonomique, d'un fauteuil de bureau avec accoudoirs et d'un écran autre que celui du portable.

–Nous souhaitons savoir s'il y a des obstacles au fait que les agents puissent récupérer une partie de leur équipement de bureau à l'occasion du relogement des équipes de La Madeleine, notamment des sièges, bureaux ou armoires.